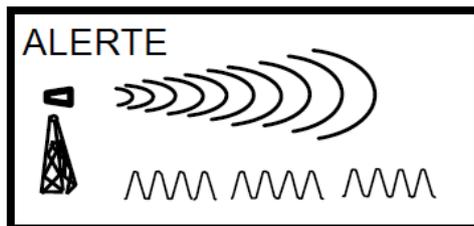


LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

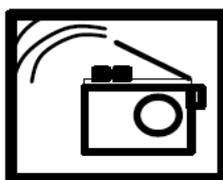
Réf : ANNEXE 2 – BO n°3 du 30 mai 2002 hors série

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



FREQUENCE France Inter : 94,2 ou 94,9 FM

**FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : France info : 105,7 ou 105,5 FM
France bleu : 92,7 ou 103,3 FM**

N'allez pas chercher votre enfant à l'école
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux
Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des
autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones
mobiles).